

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27Juin 2025

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 21juin2025. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Vendredi 27Juin 2025.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 23 MAI 2025**
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. RESSOURCES HUMAINES**
- V. URBANISME – ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**
- VII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- VIII. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**
- IX. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Jeannick GUILLOT, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Jérôme TISSIDRE, Annick GOUINEAU

Excusés : Marie NEVEUR (pouvoir à M BOURRIER), Chantal WALLON-PELLO (pouvoir à F BORDET), Fabrice CAZAVANT (pouvoir à C GUIBERTEAU), Stéphane BRADAC (pouvoir à Sylvain BARREAUD), Olivier BURY

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 23 MAI 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2025 a été approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Approbation du compte administratif et compte de gestion 2024

a) Compte de gestion 2024

Le Maire expose aux conseillers que le compte de gestion est établi par le trésorier de Rochefort à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2024 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

b) Compte administratif 2024

Le conseil municipal, après délibération, vote le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu	814 785.87
	Réalisé	687 027.01
Recettes	Prévu	814 785.87

	Réalisé	302 139.65
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	1 430 442.5
	Réalisé	852 332 .81
Recettes	Prévu	1 430 442.50
	Réalisé	1 013 338.50
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		- 384 887.36
Fonctionnement		161 005.69
Résultat global		- 223 881.67

2) Affectation du résultat 2024

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 161 005.69

Un excédent reporté de 481 843.50

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 579 849.19

Un déficit d'investissement de - 384 887.36

Un déficit reporté de - 60 692.19

Soit un besoin de financement de - 445 579.55

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) 134 269.64

Résultat d'investissement C/1068 445 579.55

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat.

3) Décision modificative budgétaire

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2183(21)OP87Matériel informat	160.00	021 Virt de la sectfonct	1 422.00
2188(21)OP86Autres immob cor	1 262.00		
Total Dépenses	1 422.00	Total Recettes	1 422.00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023Virt à la section d'investist	1 422.00		
60632(011)Fournit petit équipt	2 200.00		
65561(65)Contrib fonds comp	- 3 622.00		
Total Dépenses	1 422.00	Total Recettes	1 422.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 décrite ci-dessus

4) Convention avec les Canotiers

L'article 7 de la convention qui précisait que cette dernière était établie au titre de l'année 2025 a été modifié par la Conseil Municipal qui a l'unanimité a décidé que cette convention serait établie pour 2 ans à compter de mai 2025.

5) Participation banderole du 13 juillet

Considérant les frais de communication supportés par l'association des pêcheurs port d'Envallois à l'occasion de la fête inter associations du 13 juillet,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle supplémentaire de 50 euros

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Consommation électrique des écoles

Comparatif mai-juin 2024 et 2025 en KW. Toutes les consommations sont à la baisse : maternelle : 3500/600, Cantine classe GS : 1538/1187, Garderie, classe CP et salle des maître 1300/1200.

2) Questions diverses

- Travaux : pose des stores solaires à la cantine,
- Participation au Projet Alimentaire Territorial, ateliers sur l'optimisation des circuits logistiques des producteurs et sur l'accès aux produits locaux pour les habitants du territoire,
- Financement de la sortie en bus à la piscine de Rochefort pour l'obtention du "Pass Nautique" des élèves de CM1(127€),
- Signature pour la reconduction de la convention avec APO, prestataire assurant la restauration de l'Accueil Collectif des Mineurs. Hausse des tarifs de 2%,
- Reconduction de la convention avec Transgourmet (restauration des écoles) mais en laissant une place supplémentaire à un menu local et/ou bio par semaine issu d'un approvisionnement local,
- Signature de la convention pour l'accompagnement des élèves de maternelle dans les transports scolaires avec la région Nouvelle Aquitaine,
- Officialisation de la labellisation E3D "niveau confirmé" des écoles qui deviennent "écoles en développement de démarche durable". C'est l'aboutissement du travail fourni autour des thèmes "aller bien pour mieux apprendre", "sensibilisation à l'environnement", "soutenir les plus démunis et créer du lien social".
- les effectifs : 13PS, 16MS, 10GS, 16CP, 11CE1, 13CE2, 20CM1, 7CM2 qui seront répartis dans les 5 classes des écoles. Soit 55 élèves à Port d'Envaux et 51 à Crazannes.

3) Point sur la situation des agents

Départ à la retraite de Mme Sylvette PRET, maîtresse en CP cette année. Son remplaçant n'est pas encore connu.

IV. RESSOURCES HUMAINES

1) Point sur la situation des agents contractuels

Un employé technique en arrêt maladie va reprendre son activité début juin. Son remplaçant a donné entière satisfaction.

La baignade sera surveillée par Manon SZWANKOWSKI, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

V. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Dénomination de voie « Impasse de la Métairie de la Tonnelle »

Vu les articles L.2121-30, L2212-1, L2212-2 et L2213-28 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que la voie desservant le lieu-dit de la Métairie de la Tonnelle ne porte pas de dénomination de voie normalisée,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes etc.), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

Décide :

- D'adopter la dénomination suivante pour la voie desservant les habitations du lieu-dit de la Métairie de la Tonnelle : « Impasse de la Métairie de la Tonnelle »
- De charger Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des habitations de l'impasse de la Métairie de la Tonnelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la dénomination de la rue de la Tonnelle.

2) Organisation du feu d'artifice du 13 juillet

La Municipalité n'est plus autorisée par la Préfecture à tirer le feu d'artifice depuis les bords du Fleuve Charente.

Si la Mairie y était autorisée par le locataire, le feu d'artifice pourrait-être tiré dans le champ entre l'allée des Marronniers, l'allée des Chênes Verts et la rue du Saint Alexis.

VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les employés du service technique

- Travaux de placo et plomberie dans la cuisine de la salle polyvalente,
- Peinture sur la voirie,
- Début de remise en peinture des grilles de l'Ecole,
- Pose de panneaux 30 km/h à Saint James et Saint Saturnin,
- Pose du panneau stationnement interdit à l'école primaire,
- Fixation des marches de la baignade,
- Petits travaux au profit des écoles,
- Travaux pour Brocante du 18 mai 2025 et de la course cycliste
- Entretien des plantations,
- Tontes et débroussaillage.

2) Relevé des consommations énergétiques

Depuis le début de l'année, les consommations électriques sont en baisse avec une consommation générale de 34833 KW en 2025 au lieu de 44095 en 2024.

3) Projet de travaux

Les travaux de remise en état de la salle annexe de la salle polyvalente devraient se terminer avant la fin de l'année 2025.

VII. INTERCOMMUNALITÉ

1) Projet de création d'un parc naturel régional des marais du littoral

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune pourrait être considérée comme commune associée dans le projet de parc naturel régional des marais du littoral, n'étant pas dans les communes intégrées dans le périmètre initial du parc établi par la Région et validé par l'état.

Ce statut temporaire pourrait évoluer ultérieurement si la Région acceptait d'élargir le périmètre aux communes associées.

Le Conseil a réitéré son intérêt pour une adhésion future au Parc et charge le Maire d'en informer la structure porteuse du projet et la Région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition d'adhésion à un statut de commune associée.

2) Compte-rendu du comité syndical du Pays de Saintonge Romane du 3 juin

Lors du comité syndical du Pays de Saintonge Romane du 3 juin, les points suivants ont été abordés :

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a présenté la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot),
- Présentation des nouveaux outils du Système d'Information Géographique,
- Révision des statuts.

3) Communauté de communes Cœur de Saintonge

a) Composition du conseil communautaire Cœur de Saintonge

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, l'article L. 5211-6-1,

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,

Vu la délibération N°40-2025 de la CdC Cœur de Saintonge du 25 juin 2025 relative à la détermination de la composition du conseil communautaire de la CDC Cœur de Saintonge et de la répartition des sièges entre les communes membres,

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté de Communes de Cœur de Saintonge pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.
- Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes

membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale [*droit commun*], le Préfet fixera à 27 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.
- Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 33 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, répartis, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population – Insee 2022)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint-Porchaire	1988	3
Pont l'Abbé d'Arnoult	1793	3
Trizay	1505	3
Sainte-Gemme	1364	2
Nieul-Lès-Saintes	1213	2
Port d'Envaux	1170	2
Beurlay	1003	2
Saint-Sulpice d'Arnoult	919	2
Plassay	817	2
Nancras	795	2
Geay	783	2
Soulignonnnes	742	2
Les Essards	733	1
La Vallée	683	1
Romegoux	623	1
Balanzac	614	1
Sainte-Radegonde	578	1
Crazannes	442	1

Total des sièges répartis : **33**

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Cœur de Saintonge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer, à 33 [*nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenu dans le cadre de l'accord local*] le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de Cœur de Saintonge, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population – Insee 2022)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Saint-Porchaire	1988	3
Pont l'Abbé d'Arnoult	1793	3
Trizay	1505	3
Sainte-Gemme	1364	2
Nieul-Lès-Saintes	1213	2
Port d'Envaux	1170	2
Beurlay	1003	2
Saint-Sulpice d'Arnoult	919	2
Plassay	817	2
Nancras	795	2
Geay	783	2
Soulignonnnes	742	2
Les Essards	733	1
La Vallée	683	1
Romegoux	623	1
Balanzac	614	1
Sainte-Radegonde	578	1
Crazannes	442	1

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VIII. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**

1) Manifestations passées

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Viv'Envaux	Randonnée découverte du patrimoine, de la flore et de la faune locale	24/05	56 personnes ont participé à cet après-midi découverte du patrimoine Port d'Envallois.
Lapidiales	Assemblée Générale	25/05	25 ^{ème} AG pour l'association, 76 sculptures ont été posées à la Galaxie des Pierres Levées, 254 socles et 284 pierres d'attente. En 2024, 7 sculpteurs ont travaillé sur les deux sites. Le club des Lapidiales, financeur important dans le fonctionnement de l'association reconnaît avoir des difficultés à tenir et trouver des mécènes. En 2023, il se limite à un don de 30 000€ de façon à voir venir pour 2026. Une réflexion doit être menée pour sensibiliser les visiteurs pour faire perdurer l'aventure (communication lors des visites, sur la gratuité...)
Pêche	Journée nationale de la Pêche	01/06	Matinée agréable sur les quais de Taillebourg
Chasse	Assemblée Générale	06/06	70 chasseurs sur la commune. Un constat a été fait sur le lâcher de perdreaux qui était de 300 en 2024, seulement 4 ont été chassés ! Que sont devenus les autres ? Trop de prédateurs pour cette espèce qui a besoin de couvert pour subsister. Il a été décidé de ne plus lâcher

			de perdreaux et de compenser par des faisans qui eux sont plus résistants. Des incivilités sont constatées régulièrement, des personnes se promenant avec des chiens non tenus en laisse (la réglementation dit qu'un chien ne doit être vacant pendant la période de reproduction des oiseaux (avril à juin). L'ouverture de la chasse est prévue cette année le 14 septembre. La vente des cartes se fera le vendredi 5 septembre de 17h à 19h à la salle des fêtes.
Trial	Rencontre side-car	6, 7, 8/06	Le weekend de la pentecôte a été l'occasion de voir se dérouler une compétition amicale de side-car trial, réunissant des pilotes venant de toute la France et d'Allemagne. Pendant ce temps Gabriel et Marc participaient au championnat de ligue Nouvelle Aquitaine, ils ont brillé en remportant les deux premières places.
Panloy	Rendez-vous au jardin	7 et 08/06	En collaboration avec les Lapidiales, les rendez-vous aux jardins, dont le thème cette année était "Jardin de pierres et Pierres au jardin, Didier Ruiz, sculpteur, a animé un atelier "savoir-faire avec la pierre".
Pickleball	Tournoi	7 et 08/06	81 personnes ont participé au Tournoi National de Pickleball à la Salle Polyvalente
Ecole	Fête de l'école	13/06	C'est au théâtre de verdure à Crazannes que s'est déroulée la kermesse de l'école. Endroit magique de partage entre enfants, enseignants, parents et grands-parents.
Comptoir du Tourisme	Exposition	15 au 30/06	Josette, Eliane et Maryvonne exposent leurs œuvres.
Echappée Belle	Zumba	21/06	Super représentation au château de Panloy pour la représentation de fin de saison.
Charente Maritime Orientation	Course nationale D'orientation VTT	21 et 22/06	Belle organisation, belle performance pour tous les concurrents qui sont tous très satisfaits du parcours proposé.

2) Manifestations à venir

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Panloy	Soirée Hantée	28/06	
Basket	16 ^{ème} Gueul'Tonnade	29/06	7h45 à 13h : Rando VTT, Marche autour de Port d'Envaux.
Comptoir du Tourisme	Exposition	1 au 30/07	Nicole Bouru exposera cette année sur les jours d'ouverture du Comptoir du tourisme.
CDC + Mairie	Croisières sur le Bernard Palissy	01 et 08/07	19h : cette année en direction de Saintes jusqu'au Priousté, demi-tour Narcejac.
Echappée belle	Assemblée Générale	04/07	20h
VivEnvaux + SurfrierderFoundation	Collecte des déchets	05/07	Ici commence le fleuve, ramassage des déchets sur les berges du fleuve.
VivEnvaux	Balade VTT pédagogique à la découverte du fleuve	06/07	9h45 : Départ de la placette du Pré Valade. Pique-nique possible sorti du panier.

Panloy	Soirées Hantées	9, 16, 23 et 30/07	
Lapidiales	Journée de la terre	11/07	Animée par Virginie Labatud-Testard
Mairie et Associations	Fête au village	13/07	Repas en plein air, feu artifice, son et lumière, bal.
Panloy	Marché des artisans et producteurs	13/07	10h - 18h
Pêche	Concours de pêche	14/07	10h à 14h : A Crazannes
Viv'Envaux	Fleuve en fête	19/07	10h à 18h : station pêche, animations jeunesse avec des ateliers animés par le secteur jeunesse de la CDC
	Festival	19/07	19h concerts avec plusieurs groupes : les Blue shorts band, Dougy, les Zéavadés de la zic et comme tête d'affiche "La route des airs"
Les Boulets	Concours en triplette	26/07	
Lapidiales	Weekend Namibie	26 et 27/07	Avec la participation de Solenn Bardet, réalisatrice du film " les Himbas font du cinéma" Repas namibien
Mairie CD Voile 17	Paddlle	26/07	10h - 18h : sur réservation
Comptoir du Tourisme	Exposition	01 au 30/08	Jack HAYS expose
Lapidiales	Journée des libertés	04/08	Dédiée à Nelson Mandela avec une conférence par Karfa Dialo
Panloy	Opéra en plein air "site en scène"	05 et 07/08	La chauve-souris de Strauss
Viv'Envaux	Record de nage dans la Charente	09/08	10h à 16h : Apéro et auberge espagnole, apéro offert par les Lapidiales
Ronde des Pierreux	Canicross et cani marche	10/08	9h30 à 11h30 : séance découverte sur le Pré Valade
Lapidiales	Concert sur l'Agora	11/08	Concert Anti Paalanen
Panloy	Soirées hantées	13, 20, 27/08	
Buffer sonores	Concert au pré Valade	15/08	18h - 23h : concert électro - gratuit
Lapidiales	Weekend Afrique Australe	16 et 17/08	Ateliers de peinture, conférence, repas
Viv'Envaux	Paddlle	23/08	10h à 16h : découverte de l'activité
Viv'Envaux	Cinéma en plein air	23/08	21h30 : Et au milieu coule une rivière

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle des eaux de baignade

Le contrôle sanitaire comprend des analyses régulières de l'eau. Le résultat pour chaque prélèvement est qualifié en « mauvais », « moyen » ou « bon ».

L'interprétation sanitaire du premier prélèvement de juin 2025 a montré une eau de bonne qualité pour la baignade.

X. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 29 août 2025 à 19h.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.